

Tarifs d'inscription 2021-2022
en fonction de l'IRSB (impôt sur le revenu
soumis au barème) = ligne 14 de l'avis
d'imposition de 2021 sur les revenus de 2020

Tranche	I.R.S.B. = ligne 14 de l'avis d'imposition	Tarif annuel 1 discipline*	Tarif annuel 2 disciplines*	Tarif annuel 3 disciplines*
A	I.R.B.S. < à 1€	50 €	87€50	125€00
B	I.R.B.S. de 1 € à 300 €	70 €	122€50	175€00
C	I.R.B.S. de 301 € à 600 €	90 €	157€50	225€00
D	I.R.B.S. de 601 € à 1 220 €	110 €	192€50	275€00
E	I.R.B.S. de 1 221 € à 4 000 €	130 €	227€50	325€00
F	I.R.B.S. de 4 001 € à 7 000 €	150 €	262€50	375€00
G	I.R.B.S. de 7 001 € à 10 000 €	170 €	297€50	425€00
H	I.R.B.S. > à 10 000 €	190 €	332€50	475€00
I	Non Marcquois	600 €	1050 €	1500€00

Les frais sont réduits de moitié à partir du troisième enfant inscrit au Conservatoire

Les inscriptions aux pratiques collectives seules, telles qu'orchestres, chorales, ensembles ou ateliers se voient appliquer le tarif A, quels que soient les revenus et la domiciliation des parents

Si les parents ne souhaitent pas communiquer leur avis d'imposition, le tarif H sera appliqué aux Marcquois. Pour ceux qui ne justifient pas d'une adresse marcquoise récente, le tarif I sera appliqué, qu'ils présentent ou non leur avis.

*** inscription à 1 instrument ou à la danse ou à l'art dramatique**

+ Formation musicale

+ Chorale ou Orchestre ou Ensemble ou Atelier

= 1 discipline

**(la Formation musicale et les Chorales, Orchestres, Ensembles
et Ateliers ne sont pas concernés par ces tarifs)**